

Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 589

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

„Pro Infirmis“

Les deux vœux que nous reproduisons en première page font partie de la collection des cartes postales artistiques que Pro Infirmis met en vente cette semaine-ci dans toute la Suisse. La vente de ces cartes constitue en effet une part essentielle de ses ressources, et personne qui a feuilleté ses rapports ne s'étonnera que, vu l'ampleur de la tâche, cette vente doive se répéter chaque année.

Que l'on songe en effet que Pro Infirmis vient en aide aux déficients de tout ordre (aveugles ou faibles de vue, sourds-muets, estropiés et invalides, arriérés, bégues, épileptiques, etc., etc.), les plaçant dans des asiles appropriés, leur faisant faire des apprentissages en rapport avec leurs capacités, leur procurant du travail, venant financièrement en aide à leur famille, et ceci tant par l'intermédiaire des Sociétés spécialisées existantes que, dans chaque région, par celui d'assistantes cantonales, qui — et ceci nous intéresse directement du point de vue féminin — remplissent ainsi une tâche admirable.

C'est pourquoi, et nous souvenant que « si

les infirmes sont les mutilés de la vie, nous ne devons pas tolérer qu'ils en deviennent les vaincus », nous recommandons chaleureusement à tous nos lecteurs et lectrices de faire bon accueil aux jolies cartes, évocatrices de paysages de notre pays, lorsqu'elles leur seront présentées.



**Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin**

L'Assemblée générale annuelle aura lieu à Bâle les 17 et 18 mai.

Telle est la décision prise par le Comité Central de l'A. S. S. F., lors de sa dernière réunion tenue à Berne les 15 et 16 mars. En acceptant ainsi l'aimable invitation de la très active Section bâloise, ce Comité a tenu également à manifester de la sorte sa reconnaissance pour les suffragistes des bords du Rhin, qui ont apporté à l'Association suisse un si précieux appui en lui fournissant une présidente centrale en la personne de Mme E. Vischer-Alioth.

Des citations de tous ces cas ne sauraient entrer dans ce bref compte rendu, mais les personnes désireuses de se documenter sur des questions telles que celle de la nationalité de la femme mariée en droit suisse, ou celle du droit d'établissement de la femme mariée, y trouveront des renseignements précis et précieux, basés sur les derniers jugements, arrêts et décisions des tribunaux et autorités administratives rendus en la matière.

Après avoir examiné la situation de la femme suisse sur le terrain fédéral, M^{lle} Zängerle passe en revue le terrain cantonal et communal. Les vingt-six législations cantonales existantes n'ont certes pas facilité cette étude serrée et très complète. Il faut féliciter l'auteur d'avoir su disposer son exposé de façon à ce que le lecteur ne souffre pas, ou très peu, de l'aridité des questions traitées. Les féministes, tout particulièrement, puiseront dans ce travail une quantité de renseignements de tous ordres pour leur documentation. Souhaitons qu'il soit largement répandu, et espérons qu'une étude analogue sur la situation de la femme en droit privé suisse et en droit pénal suisse fasse également bientôt son apparition.

E. KAMMACH, avocate.

René Guisan par ses lettres, 11^{me} et dernier volume. Editions La Concorde, Lausanne, 1940. Prix: 4 fr.

Notre collaboratrice, Marianne Gagnebin, ayant déjà parlé en détail dans notre journal de cette belle et émouvante publication, nous nous bornerons ici à signaler la parution du second volume de ces lettres, choisies avec respect et compréhension dans l'immense correspondance entretenue par René Guisan. Celles que l'on nous présente aujourd'hui le font revivre durant les trente dernières années de sa vie; et même pour ceux que ne touchent pas directement les questions théologiques, il y a intérêt très vif à suivre dans ces pages le développement de cette riche et noble personnalité, dont le départ a creusé un vide irremplaçable dans l'histoire de la pensée religieuse de notre pays.

M. F.



Publications reçues

Dr. jur. H. ZÄNGERLE: *La situation juridique de la femme en droit public suisse* (en allemand). Meyerhans Erben, éditeurs, Wil (St.-Gall).

Les femmes suisses salueront avec beaucoup de plaisir et d'intérêt la récente thèse de M^{lle} Hortense Zängerle, Dr. en droit de l'Université de Fribourg, sur la situation juridique de la femme en droit public suisse. Dans cette thèse parue en allemand, l'auteur, après un rapide exposé historique des questions qu'il se propose de traiter, envisage la situation de la femme sous trois angles principaux qu'il résume en trois problèmes: problème du travail féminin, problème de la formation professionnelle féminine, problème de l'extension des droits politiques aux femmes. Puis, à la lumière des dispositions de la Constitution fédérale, il analyse, dans ses moindres détails, exceptions et conséquences légales, chacune de ces questions. Jurisprudence à l'appui, M^{lle} Zängerle développe en termes objectifs et à la portée de chacun l'interprétation des nombreuses expressions juridiques ou expressions prêtant à discussion, ceci d'après l'interprétation donnée par la plus haute instance de notre pays: le Tribunal fédéral.

la grande utilité de son travail. Quand je le vois, armé de son grand balai, je suis tentée de l'admirer, comme ce petit garçon qui se promenait avec sa maman et qui oubliait d'avancer, regardant le balayeur et son grand balai qui allait de ci de là, faisant la rue bien propre. Emervéillé, l'enfant s'écria:

— Maman, quand je serai grand, je serai balayeur de rues.

Simplement, la maman dit:

— Tu as raison, mon petit, faire le monde plus propre est un beau métier.

Le balayeur, fatigué, dont le balai pesait à ses bras et qui, lui-même, trouvait son métier bien ingrat, se trouva réconforté par ces paroles. Dès ce moment, il mania son balai avec plus d'entrain et de joie, se répétant ces paroles magiques: « Faire le monde plus propre est un beau métier!... »

... Un jour, admirant la conscience et l'adresse que le cantonnier déployait pour égaliser ses bords de route, ratisser, brosser, je ne pus me retenir de lui dire qu'il se donnait beaucoup de peine.

— Ah! madame, la route est mon salon, et j'en suis fier, me répondit-il.

Quelle belle réponse, quelle leçon! Si tous les citoyens et citoyennes de notre pays apportaient à accomplir leur travail, si modeste soit-il, le même zèle, la même conscience, les mécontents n'existeraient pas, car une tâche bien accomplie porte en soi sa récompense.

Petit Courrier de nos lectrices

M. P.-S. (Zurich) aux lectrices du « Mouvement ». — On parle partout maintenant du plan Wahlen et de l'intensification des cultures: ne serait-ce pas aussi le moment d'entamer en faveur des restrictions une campagne, qui ferait durer nos approvisionnements jusqu'au moment où cette « bataille de l'agriculture » aura déployé tous ses effets? Sans doute n'en voyons-nous pas encore la nécessité, parce que cela nous incommode et nous demande des sacrifices. Pourtant, si nous prenons exemple sur les Chinois, qui s'astreignent à avaler avec leur thé tous les grains de riz restés attachés sur leur assiette, que ne pourrions-nous pas faire? Songeons à ceux qui entretiennent plusieurs chiens; à ceux qui, pouvant circuler à pied, à bicyclette ou en tram, prennent des taxis et consomment ainsi de la essence benzine! et aussi aux ménagères qui, se croyant passées maîtresses en matière d'alimentation, jettent à la poubelle bien des matières qui pourraient être utilisées encore! Nos autorités elles-mêmes ne gaspillent-elles pas le papier? la lumière? ne jette-t-on pas du sel là où du sable suffirait? Et combien d'exemples encore ne serait-il pas possible de citer pour prouver à quel point cette campagne est indispensable dans toutes les couches de la population?

Suffragette à G. — Il n'y a pas longtemps qu'avais nous a été donné d'avoir à nous acquitter auprès du fisc du versement, soit de la totalité, soit de la première tranche, de l'impôt

dit « de sacrifice ». Ensuite, nous avons dû nous débattre dans la besogne souvent compliquée de remplir nos déclarations d'impôt cantonal, et au beau milieu de cette tâche, dont l'aboutissement sera de nous faire payer un joli pourcentage de nos gains, voilà que nous est arrivé encore l'avis que l'impôt fédéral dit « impôt de crise » devait être versé avant la fin du mois de mars!... Vraiment c'est beaucoup... pour des femmes! Je reconnais parfaitement que, dans une démocratie, c'est le devoir de tout citoyen de contribuer aux frais de la nation, surtout d'une nation en armes comme la nôtre: mais n'est-il pas souverainement injuste de nous obliger à payer, à payer toujours, et d'autre part de s'obstiner à nous tenir à l'écart de toute participation aux affaires publiques? J'en arrive à comprendre les suffragettes des temps jadis qui, lorsqu'elles refusaient carrément de payer leurs impôts, étaient au moins logiques! Mais qui, chez nous, aurait le courage de faire comme elles? ...

Féministe-Abstente. — Merci à la rédaction pour son article sur l'insuccès — qui pour nous est un succès! — de la Reval. Mais les femmes n'ont-elles vraiment siégé que dans les Comités cantonaux qui sont indiqués dans cet article? soit seulement à Berne et à Genève? Il serait intéressant de savoir comment, dans les autres cantons, l'on a fait appel à la participation féminine? ou bien si on l'a laissée de côté, en arguant que « les femmes ne sont pas capables de mener une campagne électorale! » Merci d'avance à celles des lectrices de notre journal qui voudront bien nous renseigner à cet égard.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Herisau et Teufen, fin mars 1941.

Mesdames et chères alliées,

Lors de notre prochaine Assemblée générale, pour laquelle nous sommes, pour la seconde fois déjà, invitées par les Thurgoviennes à Romanshorn, votre Comité sera au bout de son mandat.

Pendant deux législatures, soit pendant six ans, il a eu son siège en Suisse orientale. Or, une longue tradition veut qu'il soit maintenant transféré en Suisse romande. Notre Alliance comprend des Sociétés de langue allemande et de langue française en nombre proportionné à la population des deux parties linguistiques du pays; et malgré les différences si marquées entre leurs mentalités, elle présente un tout harmonieux. Nous voyons dans ce fait l'un des caractères les plus précieux de notre Alliance, et spécialement en ce moment l'un des plus significatifs. C'est pourquoi nous tenons à maintenir la coutume d'une alternance entre la Suisse allemande et la Suisse romande pour le siège de la présidente.

Nous vous prions donc de nous faire d'ici au 1^{er} juin vos propositions pour un nouveau Bureau.

Sont démissionnaires du Comité actuel:

comme présidente: M^{lle} Clara Nef (Herisau);
comme membres: M^{lle} Alice Rechsteiner (Teufen, Appenzel);

M^{lle} Maria Fierz (Zurich);

M^{lle} Mathilde Gampert (Genève);

M^{lle} Anny Billeter (Neuchâtel).

Nous espérons qu'il se trouvera un nombre suffisant de femmes prêtes à collaborer au travail du Comité de l'Alliance. Ce travail est une source d'enrichissements, puisqu'il offre les possibilités d'un contact avec des femmes de toute la Suisse. Il va sans dire que l'appartenance au Comité n'implique pas seulement un acte de présence, mais que, dans l'intérêt des problèmes à l'ordre du jour, elle demande du temps et des forces, ainsi qu'une collaboration intellectuelle et spirituelle intense. Au cours de ces dernières années, notre Alliance a été de plus en plus appelée à collaborer avec les autorités; le nombre de ses Sociétés affiliées a considérablement augmenté, et aujourd'hui elle devrait être connue partout dans le pays. Chaque membre du Comité doit donc contribuer à faire de l'Alliance un lien entre toutes les femmes suisses et le champion des problèmes importants concernant la femme, l'enfant, la famille et la communauté. C'est certes une tâche difficile, mais très belle, qui attend les candidates aux prochaines élections.

Nous vous recommandons vivement cette question et attendons vos propositions, de même que des suggestions pour des sujets de conférences et de discussion à l'Assemblée générale. Veuillez nous les faire parvenir avant le 1^{er} juin.

Les efforts des femmes à l'heure présente portent avant tout sur la mise à exécution d'un plan de culture intensifiée. Les cercles féminins qui s'occupaient déjà du bien public ont reçu de nouveaux renforts par la création des services complémentaires féminins tant militaires que civils. Ce qui est indispensable actuellement, c'est qu'il se trouve dans chaque village des aides pour décharger les paysannes de leur ménage, de leurs lessives

La Suisse au milieu de l'Europe en guerre

Nos lecteurs savent qu'une des demandes constamment répétées des Sociétés féminines et antialcooliques vient enfin d'aboutir: l'élévation du prix de la bière, qui aura comme conséquence directe, en diminuant la consommation de cette boisson, de libérer une certaine quantité d'orge si nécessaire à notre alimentation. Il est intéressant de relever ce que publiait sur ce sujet le *Cartel romand d'Hygiène sociale et morale* dans l'Information.

Restrictions souhaitables.

Sur un point, la prévoyance de nos autorités paraît avoir été en défaut. On s'étonne que, lorsque tout renchérit et que des denrées indispensables comme l'huile comestible et le sucre sont limitées et chères, la bière ait continué si longtemps à être débitée aux prix d'avant-guerre et sans restrictions, alors que sa principale matière, l'orge, est une céréale précieuse.

Dans les autres pays, il y a eu, soit restriction à l'utilisation de l'orge pour la fabrication de la bière, soit élévation de l'impôt sur la bière. La faveur dont a bénéficié cette boisson industrielle au détriment de nos boissons nationales: lait, vin, cidre doux, jus de raisin, semble attester la puissance politique des brasseries.

De même, on s'est étonné que les autorités fédérales aient attendu la pénurie de combustible pour ordonner la fermeture des cafés à 23 h. Cette mesure contribue à diminuer cet énorme gaspillage, l'alcoolisme, qui — sans parler du côté moral — dilapide chaque année quelques centaines de millions au détriment de la prospérité publique.

L'élaboration des grandes lignes du programme de cette Assemblée a naturellement été une des questions dont s'est beaucoup occupé le Comité Central lors de cette dernière rencontre. Nous publierons ce programme en temps voulu, et pour aujourd'hui, nous bornant à dire qu'il comprend plusieurs conférences et communications en français et en allemand sur des questions féministes de première actualité, une soirée familière aimablement offerte par les Bâloises, et peut-être une excursion dans les environs, nous recommandons dores et déjà à toutes celles des suffragistes qui le peuvent de réserver ces deux journées qui promettent d'être riches d'intérêts.

Propagande.

Plus que tout autre mouvement, le mouvement suffragiste implique une propagande jamais lassée pour tenir en éveil l'attention publique. C'est pourquoi, reprenant une proposition faite à la dernière Assemblée générale par la Section de Zurich, le Comité Central a adopté tout un programme d'action qui sera sous peu communiqué aux Sections, et sur lequel nous reviendrons à ce moment-là. Il a aussi étudié les possibilités d'organisation d'un Cours de Vacances selon une formule nouvelle, pour l'automne 1941, et s'est longuement occupé de la propagande par la presse, par l'intermédiaire, soit de la presse féministe (*Mouvement et Frauenblatt*) soit du bulletin de presse régulièrement adressé chaque mois à près de 200 journaux petits et grands à travers le pays. Enfin, des rapports intéressants lui ont été fournis sur l'activité de certaines Sections, notamment au moment de la votation fédérale sur l'Initiative Reval (voir notre précédent numéro).

Une soirée bernoise.

Suivant l'excellente coutume, adoptée depuis quelques années, la soirée de la première de ces deux journées si bien remplies a été consacrée à une rencontre avec les membres de la Section locale. Un charmant souper tout intime a d'abord été offert au Comité Central par le Comité de l'Association bernoise pour le Suffrage, puis devant un auditoire nombreux et sympathique, les trois présidentes qui se sont succédé à la tête de l'Association suisse ont pris la parole: M^{me} Vischer-Alioth (Bâle), qui a parlé excellemment des buts immédiats de l'activité suffragiste; M^{me} Leuch (Lausanne) qui a répondu avec conviction et netteté à la question souvent un peu ironiquement posée: *Le suffrage féminin, maintenant?...* et M^{me} Gourd (Genève), qui a retracé avec brio les péripéties de la campagne suffragiste à Genève l'an dernier, et en a retiré des conclusions que peuvent méditer toutes les Sociétés suffragistes.

M. F.

Les quatre plaies.

Aucun signe ne présage un redressement dans les quatre secteurs de moindre résistance de notre vie nationale: alcoolisme, suicides, divorces, dénatalité, c'est-à-dire nos quatre modes majeurs d'évasion devant les difficultés de la vie, les quatre illustrations de notre peur de vivre.

On peut prévoir, au contraire, que la guerre accentuera encore le recul des naissances et l'accroissement des divorces. C'est pourquoi tout mouvement de redressement national devra, pour réussir, rendre à notre peuple le courage devant la vie, lui redonner le goût du risque.